

## GERER LES RESSOURCES HUMAINES : MAITRISER LES ASPECTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DU DROIT DU TRAVAIL

### DESCRIPTION :

- Du recrutement au départ des salariés, le droit du travail il est impossible désormais de mettre en place une politique de développement des ressources humaines sans avoir un minimum de connaissances juridiques. Cette formation vous donnera les clés qui vous permettront d'adopter les bonnes attitudes juridiques pour chaque situation.

**DURÉE :** 2 Jours - 14h.

**PRÉ-REQUIS :** Aucun.

### OBJECTIFS :

- Acquérir les compétences juridiques nécessaires à la gestion des ressources humaines
- Maîtriser les aspects individuels et collectifs en droit social

### ACCESSIBILITÉ :

- L'accessibilité au centre de formation ACKWARE, permet aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

**PUBLIC :** Collaborateurs et assistants des services RH/du personnel désireux de structurer et d'élargir leurs compétences, personnes nouvellement arrivées dans un service du personnel

**ANIMATION :** PRESENTIEL OU CLASSES À DISTANCE

### CLASSES À DISTANCE :

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Skype, Zoom etc...un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant.
- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les classes à distance sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support pédagogique

### SUIVI ET EVALUATION

- Evaluation de la formation par les participants et remise d'une certification ou d'une attestation de fin de formation à chaque apprenant.



**ACKWARE** VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS  
PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE  
POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



# PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

## GERER LES RESSOURCES HUMAINES : MAITRISER LES ASPECTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DU DROIT DU TRAVAIL

### Programme détaillé

#### **Jour 1 : Maîtriser les aspects individuels du droit du travail**

##### **Les fondamentaux**

- Les sources du droit du travail
- La convention collective
- Les accords d'entreprise
- Le règlement intérieur
- Le rôle de l'inspection du travail
- La médecine du travail

##### **Maîtriser les différents contrats de travail**

- Connaître les éléments constitutifs de recours aux principaux types de contrats : CDI, CDD, Temps partiel, intérimaires
- Rédiger un contrat de travail : les clauses obligatoires et les clauses particulières : exclusivité, non-concurrence, dédit-formation...
- Maîtriser les éléments essentiels de la relation de travail : horaires, salaires, qualification, durée et aménagement du temps de travail, congés
- Assurer le droit disciplinaire : suspendre, modifier, rompre un contrat de travail

#### **Jour 2 : Maîtriser les aspects collectifs du droit du travail**

##### **Les instances représentatives du personnel**

- Maîtriser la procédure d'élection des représentants du personnel au CSE : les seuils d'effectifs, calendrier électoral, collèges, calcul d'attribution des sièges

##### **Connaître les rôles respectifs des institutions représentatives du personnel**

- La représentation du personnel élue : le CSE
- Le droit syndical et les délégués syndicaux
- Statut, droit et obligations des Représentants du Personnel : protection contre le licenciement, formations obligatoires, budgets, heures de délégation...
- Les réunions du CSE et le suivi des réunions : périodicité, ordres du jour, compte-rendu de réunion
- Le délit d'entrave